

COMITE DU S.E.D.I.F. DU 23 octobre 2008

## CHOIX DU NOUVEAU MODE DE GESTION

Mon analyse porte tout d'abord sur le contrat de régie tel que nous le vivons aujourd'hui car, même s'il ne serait être reconduit, il faut utiliser ses qualités, ses défauts pour se projeter dans l'avenir.

Il est à noter qu'à compter de 2000, il a considérablement évolué en terme de plus de gouvernance du syndicat, suite au rapport de la cour des comptes et à la volonté politique des élus d'apporter les corrections nécessaires (ce qui n'est pas toujours le cas, suite aux rapports de la cour des comptes).

### Pour les points forts :

- Excellent niveau du service à l'utilisateur.
- Excellente conformité réglementaire de l'eau distribuée.
- Gestion technique du réseau des usines de très bon niveau.
- Très haute sécurité de l'alimentation en eau potable.

### Des améliorations indispensables :

- Prix du m<sup>3</sup> et coût des travaux (entretien, renouvellement).
- Poursuite de la montée en puissance des contrôles techniques et financiers du syndicat.
- Meilleure sécurisation juridique concernant la mise en concurrence.
- Faire porter davantage le risque par le régisseur.

### Les points non satisfaisants :

- Le régime de domanialité publique non pris en compte.
- Des risques liés à la commande publique.

Dans le même temps, il est constaté que la régie directe érigé en modèle n'est pas à l'abri de défaillances :

- Equilibre financier trop souvent négligé.
- Installations anciennes insuffisamment entretenues et rarement renouvelées (pertes physiques).
- Confusion comptable, budget du service avec le budget de la collectivité, d'où une opacité qui ne reflète pas toujours le coût réel du service qui peut de ce fait afficher une fausse modicité (dans ce cas, le contribuable vient au secours de l'utilisateur).

Par ailleurs, notre syndicat, aussi important soit-il, n'est pas à la mesure des enjeux mondiaux et des défis à venir concernant l'approvisionnement en eau à nos populations. (recherche - développement - formation - notion d'amortissement des coûts et niveau de compétence).

S'il s'agissait d'une réflexion sur une vision nationale de la municipalisation de l'eau, la réflexion se ferait dans un autre contexte mais ce n'est pas le cas.

Les apparences d'un moindre coût relatif en régie directe sont à mettre en perspective avec les charges liées au tuilage et à une vision sur le long terme, sachant que dans cette configuration, il faudrait assumer ce qui n'est pas neutre la totalité des risques liés au captage, traitement et distribution de l'eau qu'ils soient techniques, juridiques ou financiers.

Dans le cadre de l'étude des quatre scénarios qui ont été développés, j'adhère à celui qui permet la meilleure adéquation des critères privilégiés :

- le service à l'utilisateur,
- le prix de l'eau,
- la maîtrise du service,
- la prise de risque.

Je milite pour un syndicat véritable autorité organisatrice aux yeux des usagers et de l'opérateur, avec la mise en place d'une régie de recette (versement mensuel) en intégrant l'opportunité d'une mise en concurrence dont les effets auront une répercussion positive sur le prix de l'eau.

- Baisse des coûts des travaux confiés au régisseur.
- Une rémunération à la baisse.
- Une prise de risque plus importante du régisseur.

Ajouter à cela la nécessité d'établir un tarif social de l'eau.

Pour ce qui concerne la reprise du personnel par le SEDIF dans le cadre de la régie directe, elle poserait plus de problème qu'elle n'en résoudrait. Aussi les professionnels des métiers de l'eau de par leur rayonnement international sont plus à mêmes d'avoir toutes les compétences et tous les métiers de pointes que nécessite la gestion complexe du traitement et de la distribution de l'eau issue de captage difficile.

La délégation est un service public de l'eau, sous contrôle d'une autorité renforcée, en la circonstance pour préserver les indicateurs majeurs d'appréciation des usagers; la régie intéresse nouvelle formule est à mes yeux ce qui est de l'ordre du mieux-disant dans les différents scénarios proposés. C'est ce mode de gestion que je soutiens.

L'eau au juste prix, mais pas à n'importe quel prix !